



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale
Karin Keller-Sutter
Cheffe du Département fédéral de justice
et police
3003 Berne

Réf. : 22_COU_2195

Lausanne, le 29 juin 2022

Consultation fédérale - approbation de la Convention de La Haye sur les accords d'élection de for : ouverture de la procédure de consultation

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud vous remercie d'avoir sollicité son avis sur le projet d'arrêté fédéral portant approbation de la Convention de La Haye sur les accords d'élection de for.

Après avoir mené une consultation auprès des organismes concernés du canton, il a l'honneur de vous faire part de ses déterminations.

I. Remarques d'ordre général

Le Conseil d'Etat salue les mécanismes introduits par la Convention de La Haye sur les accords d'élection de for, dans la mesure où ils permettront aux parties à un rapport commercial international de s'assurer du respect de clauses d'élection de for. Les dispositions garantissant le respect de l'ordre public de chaque Etat dans le cadre de l'application de la Convention sont également adéquates.

II. Remarques particulières

Selon le rapport explicatif du 30 mars 2022 (p. 27), seuls les cantons souhaitant se doter d'une cour commerciale à orientation internationale devraient attirer plus de litiges ensuite de l'approbation de la Convention, de sorte qu'une augmentation généralisée de la saisine des tribunaux ne devrait pas intervenir. La Confédération n'est toutefois, à juste titre, pas affirmative sur cette question ; il n'est donc pas exclu que l'adoption de la Convention génère une augmentation de la charge de travail des tribunaux dans leur ensemble.

La question du surcroît de travail devrait ainsi être examinée de façon plus précise par les autorités fédérales, en collaboration avec les cantons ni nécessaire.

Pour le surplus, nous n'avons pas de remarques particulières à formuler.

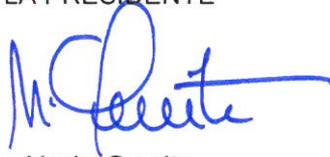
III. Conclusion

Le Conseil d'Etat vaudois est d'avis que le projet d'arrêté fédéral portant approbation de la Convention de La Haye sur les accords d'élection de for mérite d'être soutenu.

En vous remerciant de l'accueil que vous réserverez aux observations du Canton de Vaud, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Aurélien Buffat

Copies

- Office des affaires extérieures
- Direction générale des affaires institutionnelles et des communes